

**Arrêté portant composition du jury d'admission  
en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques  
ou de sage-femmes**

**Le Président d'Aix-Marseille Université**

**Vu** le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 631-1-4<sup>ème</sup> alinéa, R. 631-1-II et R. 631-1-3,  
**Vu** le Code de la santé publique,  
**Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,  
**Vu** l'arrêté du 24 mars 2017 modifié relatif aux modalités d'admission en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme,  
**Vu** l'arrêté du 15 février 2021 modifié relatif aux modalités d'admission en deuxième et troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme,  
**Vu** l'arrêté du 20 avril 2022 modifiant l'arrêté modifié du 15 février 2021 relatif aux modalités d'admission en deuxième et troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme,  
**Vu** l'arrêté du 6 avril 2023 modifiant l'arrêté modifié du 20 avril 2022 relatif aux modalités d'admission en deuxième et troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme,

**Considérant** les attendus du jury d'Aix-Marseille Université pour la session 2024, tels qu'annexés au présent arrêté,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le Jury d'admission en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femmes pour l'année universitaire 2024/2025 est composé comme suit :

**Président** : Professeur Georges LEONETTI

**Membres :**

Professeur Georges LEONETTI, PU-PH, Directeur de l'UFR des sciences médicales et paramédicales

Professeur Jean-Michel VITON, PU-PH, Directeur de l'école de médecine,

Madame Carole ZAKARIAN, Directrice de l'école de maïeutique,

Madame Pascale HASSLER, Sage-femme enseignante, école de maïeutique,

Professeur Bruno FOTI, PU-PH, Directeur de l'école de médecine dentaire,

Professeur Michel RUQUET, PU-PH, école de médecine dentaire,

Professeur Jean-Paul BORG, PU-PH, Doyen de l'UFR Pharmacie,

Docteure Véronique BOURGAREL-REY, MCU-PH Pharmacie

**Article 2 :**

Le présent arrêté est porté à la connaissance des candidats par voie d'affichage et de publication sur le site internet de l'UFR des sciences médicales et paramédicales et de l'UFR Pharmacie.

Fait à Marseille, le 6 février 2024

**Eric BERTON**  
Président d'Aix-Marseille Université

